

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 12 avril 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-26**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 12 avril 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 02 avril 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1 Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 08 mars 2021.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 08 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- compte-rendu du 08 mars 2021.

Fait à Tours, le 14 avril 2021

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **15 AVR. 2021**
Transmise au Recteur le : **15 AVR. 2021**

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 08 mars 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN ; Mme Fabienne TOUPIN ; M. Philippe VENDRIX ;
M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER MINASSIAN ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ;
M. Benoit WOLF ;
M. Achille CASSIOT ; M. Oscar BRETONNEAU ; Mme Nina GROULT ; M. Jude Nestor MANDZEKELE BOKENGA ;
Mme Anne BESNIER ; M. Jean-Patrick GILLE ;
Mme Catherine BEAUMONT ;
Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration

Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à M. Hovig TER MINASSIAN
M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE
Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU
M. Kévin DUBOIS à M. Oscar BRETONNEAU

Participaient à titre consultatif

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU, Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ; M. Sébastien LARRIBE, Vice-président en charge de l'immobilier ; Mme Emilie VIERRON, Vice-présidente en charge des initiatives pédagogiques et numériques ; M. Bertrand BILLAUT, Vice-président en charge du numérique et des systèmes d'information ;
M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice du cabinet du Président ;
M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrice DIOT, Directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick LAFPEZ,

Directeur de l'IUT de Blois ; M. Benoist PIERRE, Directeur du CESR ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ;
M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines ; Mme Florence ALARY, Directrice du CLOUS ;
M. Gwenaël LHUISSIER, Commissaire aux comptes.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président invite les membres du Conseil d'administration à désigner un secrétaire de séance. Après s'être proposée, Mme Claude OPHÈLE est désignée secrétaire de séance.

1. Compte-rendu du Conseil d'administration des 04 et 18 janvier 2021

M. le Président présente les comptes-rendus des conseils d'administration des 04 et 18 janvier 2021.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les comptes-rendus des 04 et 18 janvier 2021 par la délibération n° 2021-15.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

1) Journée internationale pour les droits des femmes :

Un message a été adressé à l'ensemble de la communauté universitaire qui n'échappe pas aux inégalités et au sexisme. Un plan pour l'égalité professionnelle sera lancé le mois prochain et il engagera l'université de Tours vers plus d'égalité et de mixité concrètes, grâce à la lutte contre les discriminations qui frappent les femmes dans leur vie professionnelle et à la prévention des violences sexistes.

2) « Liste des 600 gauchistes complices de l'islam radical qui pourrissent l'université et la France » :

Certains de nos collègues apparaissent dans une liste citée ci-dessus. On assiste à une sorte de chasse aux sorcières et il faut voir comment venir en aide aux collègues visés par ce mail.

M. Benoît WOLF argumente en disant que l'actualité universitaire est riche et au cœur de polémiques nauséabondes. Des enseignants-chercheurs et chercheurs se sont engagés pour exprimer leur désappointement face aux propos de Mme la Ministre de l'ESRI. Depuis, un site d'extrême droite a repris la liste de ces pétitionnaires pour les dénoncer sous ce titre : « liste des 600 gauchistes complices de l'islam radical qui pourrissent l'université et la France ».

A ce stade, le CNRS et l'INRIA ont déjà saisi le procureur de la République pour signaler cet appel à la haine et à la stigmatisation d'un certain nombre de nos collègues.

Il semble important que, au nom des valeurs de tolérance, d'humanisme et de respect de l'université, l'université de Tours s'inscrive dans cette démarche initiée par ces deux organismes de recherche en faisant un signalement auprès de Mme la Rectrice qui peut elle-même saisir le Procureur de la République ou que l'université fasse un signalement auprès du Procureur de la République directement.

Les collègues visés ont été contactés par M. Benoît WOLF afin de leur manifester son soutien.

M. le Président ajoute qu'il évoquera ce point avec Mme la Rectrice lors de son point hebdomadaire avec elle.

3) Formations


- *Numerus apertus* : M. le Président annonce que, jusqu'à présent, les chiffres devaient être communiqués dans le cadre d'un arrêté, mais il semblerait finalement qu'ils doivent être votés lors du prochain Conseil d'administration du 12 avril prochain. Une présentation de ce *Numerus Apertus* est tout de même faite en amont afin de communiquer rapidement les chiffres aux étudiants.

M. le Président présente un tableau avec les capacités d'accueil envisagées pour la rentrée 2021-2022 en comparaison avec les 2 années précédentes pour la médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie.

Numerus Apertus

Arrêté devant être publié par l'université

	Numerus Clausus		Fin Numerus Clausus	Numerus Apertus 2021-2022			TOTAL
	2019-2020	2020-2021	Pour les redoublants PACES	Pour les étudiants de PASS	Pour les étudiants de L.AS	Entrées tardives, étudiants UE & transfert étudiants	
Médecine	255	275	140	106	46	8	300
Maïeutique	30	30	21	6	3	2	32
Odontologie	27	27	21	6	2	0	29
Pharmacie	108	108	67	31	17	5	120
Kinésithérapie (places conventionnées)	90	90	31	32	27	5	95


Conseil d'Administration
8 mars 2021 2 sur 2

On peut noter une hausse significative en 5 années. Le tableau présente comment les places vont se répartir au sein des filières. Par exemple, pour les 300 places en médecine, 140 sont réservées aux redoublants (choix du Ministère et fin du *numerus clausus*) et les 160 places restantes ont été ventilées entre PASS, L.AS et entrées tardives. Le ratio PASS / L.AS répond à des contraintes qui prévoient 70% pour les PASS et 30% pour les L.AS.

M. le Président rappelle que ces propositions seront présentées devant la CFVU puis votées en CA pour ensuite les communiquer rapidement aux étudiants.

M. Patrice DIOT rappelle que le choix du *numerus clausus* pour les redoublants de la PACES a fait l'objet d'une concertation avec les différentes UFR qui se sont fondées sur les chances de succès au cours des 3 années qui ont précédé (moyenne des taux de succès des 3 dernières années). Ce

chiffre respecte une équité presque parfaite pour les redoublants de la PACES. Depuis 2015, l'université a connu une hausse de 22%, mais les ressources ne sont pas inépuisables. Il faudrait 73 enseignants en plus pour rester dans la moyenne. Pour ne pas dégrader la formation proposée aux étudiants, il a été décidé de ne pas aller au-delà de 300 étudiants en médecine. Si ce chiffre reste dans les prochaines années, leur chance de succès aura augmenté par rapport à la PACES. Cette formation reste sélective malgré la suppression du *numerus clausus*.

M. Florent MALRIEU apporte une précision en indiquant que, cette année, 1000 étudiants de plus que l'an dernier ont émis le souhait d'être inscrit en PASS.

M. Patrice DIOT ajoute que nous serons obligés de ne pas accéder au souhait de tous ces lycéens puisque le but est de ne pas avoir d'étudiants en situation d'échec après 2 ou 3 années d'études universitaires.

M. Pascal CHAREILLE ajoute que les étudiants recalés à cause du nombre de places ouvertes vont peut-être tenter leur chance en L.AS et qu'il faudra donc gérer ces inscriptions indirectes.

Une erreur de date est à corriger sur le tableau (2020-2021, et non 2021-2022).

M. Patrice DIOT précise qu'à partir de l'année prochaine, une conférence nationale de concertation devra faire des propositions à échéance de 5 ans.

- Un appel à manifestation d'intérêt du ministère de la transformation de la fonction publique a été lancé il y a une dizaine de jours afin de mettre en place en région des masters dits Talents pour préparer aux concours pour rentrer dans des écoles de la fonction publique du type ENA ou IRA et pour qu'il y ait davantage de diversité. Actuellement, on constate que 92% des étudiants reçus dans les concours préparant à des postes de catégorie A et A+ ont passé leurs 2 à 3 dernières années sur Paris ou sur la région parisienne. Il y a une diversité très faible en termes d'origines. Il y a donc une volonté de pallier ce manque de diversité en mettant en place au sein des régions des masters spécifiques (s'appuyant sur des formations déjà existantes) pour permettre une meilleure préparation aux concours d'entrée. Un soutien financier est proposé pour mettre en place ces formations (6500€ /étudiant et /an) + 4000€/an supplémentaire pour les étudiants boursiers. Deux difficultés se présentent par rapport à cet appel à manifestation d'intérêt : l'UFR DESS est déjà surchargée et il est compliqué de trouver des collègues qui pourraient s'investir dans ce projet. De plus, la date limite pour y répondre est le 10 mars. Cela reste un beau projet, mais la deadline est courte.

4) Projets immobiliers en cours :

- Extension de l'Ecole polytechnique universitaire. Un concours avait été ouvert et 3 architectes avaient proposé leur vision du projet. Un jury final a voté le 17 février dernier pour choisir le projet. Ce jury final s'est mis d'accord sur un vote *exæquo* de 2 projets, aucun n'ayant été jugé totalement satisfaisant. Cela permet de laisser du temps pour poursuivre les négociations et choisir un projet retravaillé et pleinement satisfaisant.

- Bâtiment recherche à Trousseau (financement dans le cadre du nouveau CPER 2021-2027). En 2020, une étude de faisabilité technique et financière avait été mise en place avec la validation d'un bâtiment unique pour la biologie et la recherche universitaire. A partir de septembre, le CHRU a continué à avancer en réalisant un plan technique détaillé pour la partie biologie du bâtiment. Ce plan technique détaillé a été validé en décembre 2020 pour le CHRU. Du côté universitaire, on relance la rédaction de ce plan technique détaillé qui devrait prendre 3 à 4 mois.

Cela laisse du temps pour la mise en place d'une convention de maîtrise d'œuvre unique entre l'université et le CHRU, qui précisera également comment travailler ensemble sur ce projet.

- Tanneurs : 12,5 millions € ont été obtenus pour la phase 1 des Tanneurs (CPER) dont 7M d'€ par la Région. Cette phase 1 prévoit la réhabilitation extérieure du bâtiment central de la bibliothèque, la création d'une entrée séparée pour la BU et la remise à niveau de l'entrée principale des Tanneurs. Le programme définitif de l'opération est quasi validé. S'en suivra la consultation pour la maîtrise d'œuvre, la phase d'études puis la consultation pour les entreprises. Les travaux devraient être terminés fin 2024/début 2025. Pour information, la phase 2 des Tanneurs, qui n'a pas été retenue dans le CPER (puisque la phase 1 n'avait pas démarré), nécessiterait 38M€ (clos et couvert du bâtiment central des Tanneurs). Cette réalisation pourrait potentiellement se faire dans le CPER 2027-2032. Mais dans ce cas il faudra nécessairement une phase 3 chiffrée à 32M € (CPER 2032-2040). Cette perspective n'est pas rassurante puisqu'avant 2040, d'autres projets seront sûrement à l'ordre du jour. M. le Président a demandé à ce que d'autres scénarii soient mis à l'étude y compris la construction de nouveaux bâtiments sur d'autres sites de manière à prendre une décision la plus éclairée possible.

M. Alain BIDEAU souligne que le sujet des Tanneurs est délicat et que la circulation d'informations et la concertation doivent rester au premier plan.

M. Emmanuel NERON précise que, concernant l'EPU, l'un des projets n'entrait pas dans l'enveloppe financière et l'autre ne correspondait pas à ce qui était attendu en termes d'exigences environnementales.

M. Philippe VENDRIX rappelle que, concernant les Tanneurs, un dossier technique a bien été réalisé sur plusieurs années. Les consultations ont été faites de manière régulière avec l'ensemble des usagers des Tanneurs pendant 4 ans. Si la Ville de Tours change de politique et considère qu'il n'est plus important d'avoir les étudiants en cœur de ville, il est possible de reconstruire les choses. Jusqu'à présent c'était le souhait de la ville de garder les étudiants en centre-ville et également celui des collègues.

Mme Anne BESNIER précise que si la phase 2 n'a pas été retenue dans le CPER c'est parce que la phase 1 n'avait pas commencé. Si tel était le souhait, il y a toujours la possibilité de faire des avenants.

M. Philippe VENDRIX rappelle que, en 2016, la part CPER consacrée aux Tanneurs s'élevait à 2,5M€. Il fallait donc du temps pour rassembler des sommes complémentaires. Un investisseur privé avait même été trouvé pour racheter le site Tanneurs pour y bâtir un hôtel de luxe, mais cette possibilité n'avait pas été prise au sérieux et avait été balayée par un certain nombre de personnes.

M. le Président conclut que des informations régulières seront faites sur ces sujets pour avancer au mieux.

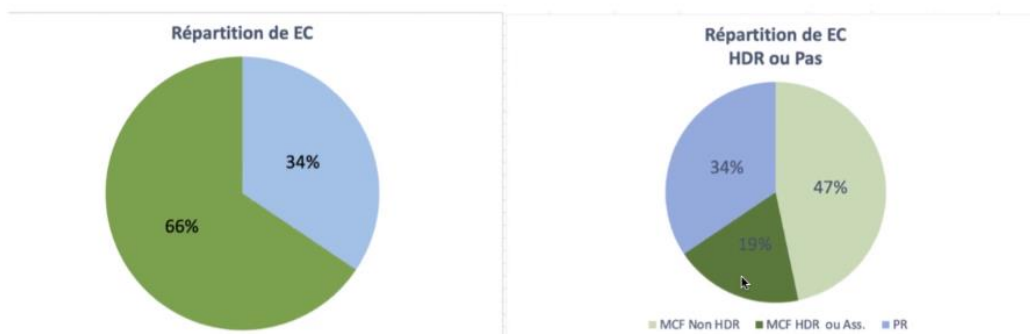
- 5) Ressources humaines
 - Pyramidage MCF / PR

Mme Christine GEORGELIN annonce qu'il va y avoir une revalorisation des primes pour les enseignants-chercheurs, particulièrement significatif pour les maîtres de conférences. Il y aura une proratisation pour cette année universitaire.

Une hausse du nombre des bourses de thèses ministérielles a également été annoncée, ainsi qu'une augmentation de la rémunération des doctorants contractuels. Il n'y a pas eu de précision sur le calendrier de cette mesure.

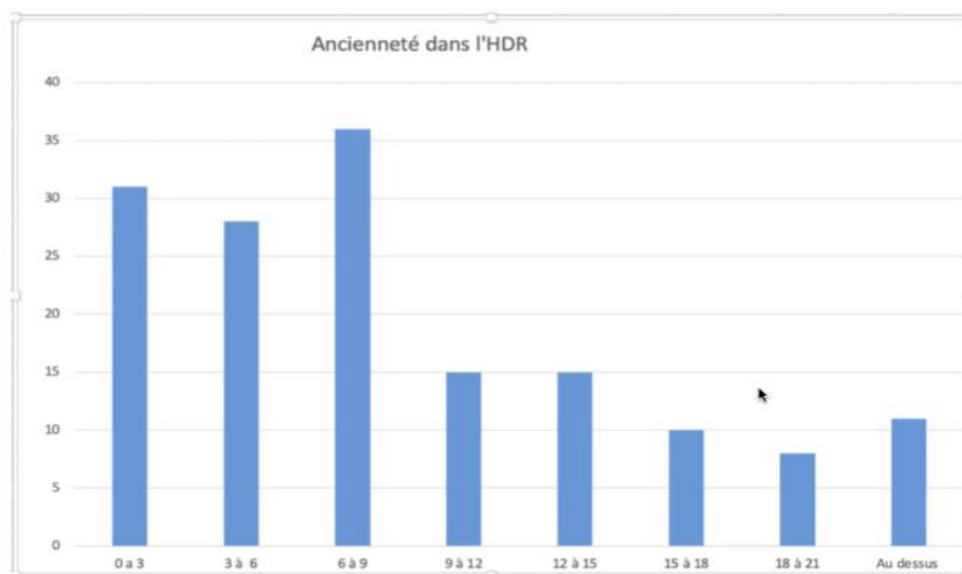
L'autre point est le repyramidage maîtres de conférence / professeurs ; point prévu dans la LPR et qui devrait conduire à la publication de 2000 postes de professeurs sur 3 ans pour atteindre l'objectif, au niveau national, de 60% de maîtres de conférences et 40% de professeurs. 800 postes de professeurs sont annoncés pour 2021. Il n'y a pas d'informations sur la ventilation de ces 800 postes au niveau des établissements. Actuellement, il y a 545 MCF (66%) et 286 PR (34%) à l'université de Tours. On ne sait pas encore précisément combien de postes aura l'université de Tours (entre 6 et 10 ?). Il se pourrait que ces postes soient fléchés CNU.

Composition des Enseignants Chercheurs



Pour le moment l'idée était de regarder un certain nombre de critères et réfléchir ensemble pour les déterminer, mais il est préférable d'attendre la règle à suivre. Voici la pyramide des âges parmi ces HDR :

Répartition en fonction de l'ancienneté



On peut se demander si, sur les postes de PR alloués à Tours, on pourra recruter des MCF non HDR. Il serait plus raisonnable d'imaginer que l'on promeuve des maîtres de conférences qui sont HDR.

Cette discussion a déjà été évoquée avec les directeurs de composantes, mais il faudra être très réactif sur ce dossier pour réfléchir au mieux à la promotion des MCF de notre université.

M. Hovig TER MINASSIAN indique que, bien que cela soit une bonne nouvelle, cela ne règlera pas le problème de précarité et de sous-effectif dans les universités. Il demande comment sera accompagné le financement de ce repyramidage (augmentation dotation de l'Etat ou prise en charge par l'université ?). Il demande également comment se déroulera la discussion au sein de l'établissement, discussion qu'il souhaite la plus transparente possible.

M. le Président répond qu'il y aura « un accompagnement financier des universités », mais qu'il n'y a pas plus de précision sur ce point, ni sur la forme, ni sur quels critères (concours interne ?). Dès que ces éléments seront communiqués, il faudra mettre en place un groupe de travail, d'abord au sein du conseil académique.

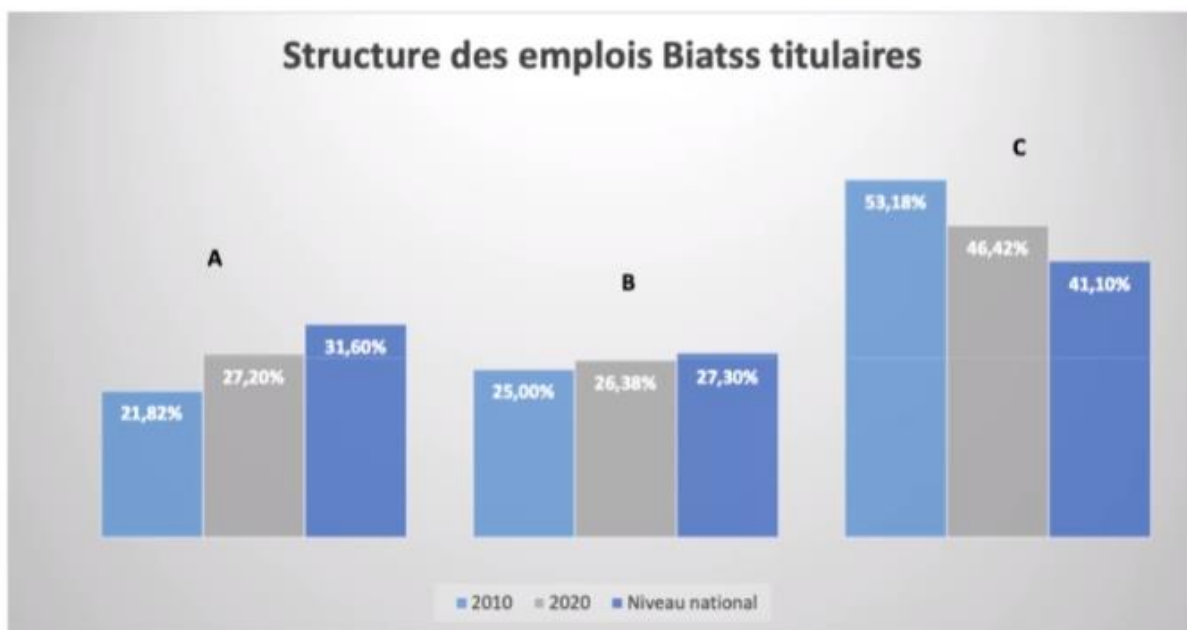
M. Benoit WOLF indique qu'il n'y a pas eu beaucoup d'informations parce qu'il y a eu la mise en place du comité de suivi dans le cadre de l'accord carrières – rémunération avec les organisations syndicales signataires, qui travaille sur tous ces aspects (répartitions entre établissements, section CNU, etc). À ce jour, chacun formule des propositions sans fixer de clé de répartition. Un point de vigilance sur les propos de Mme Christine GEORGELIN : un élément à prendre également en compte est la répartition homme / femme dans l'actuelle répartition des postes de PR. Actuellement, 28 % de femmes dans les PR. Cette réflexion pourrait donc être traitée. Enfin, il s'interroge sur le point de savoir si le MESRI va prendre en compte les 800 nouveaux emplois pour compenser ou pour équilibrer la situation où le ratio MCF/PR va être différent d'une université à une autre.

Mme Christine GEORGELIN approuve la remarque concernant la prise en compte de l'égalité homme/femme, mais dans certaines sections CNU (par ex. en physique), la répartition H/F est bien plus critique que dans d'autres. Il va falloir avoir une analyse multicritère au regard de la complexité du dossier.

Cette absence de quantification des choses et ce repyramidage va induire un GVT positif ; si cela n'est pas compensé par l'État, cela pèsera fortement sur les finances de l'université.

M. le Président ajoute qu'il sera bien d'avoir un accompagnement financier à court terme et à long terme par le MESRI.

- Pyramidage BIATSS titulaires



Il conviendrait également de repyramider les emplois BIATSS.

Les deux dispositifs (E-C / BIATSS) vont induire une augmentation de la masse salariale, qui est d'ores et déjà contrainte.

M. Pascal CHAREILLE précise que, pour le MESRI, repyramidage n'implique pas nécessairement création d'emplois donc le poste repyramidé n'est pas conservé.

Mme Christine GEORGELIN indique que le MESRI a même suggéré de penser les choses à « assiette constante », c'est-à-dire de prendre 2 postes de catégorie C pour créer 1 poste de catégorie A. Mais il faut garder la pertinence du point de vue des métiers exercés par les collègues.

M. Philippe VENDRIX demande si la GPEC a débuté puisqu'il y avait des moyens alloués.

Mme Christine GEORGELIN répond que la GPEC est en cours. Cela fait partie des moyens mobilisés dans le cadre du dialogue de gestion n° 2.

6) Désignation de chargés de mission

Deux nouveaux chargés de mission ont été désignés :

- M. Jérôme CAZAS (PU en écologie et membre de l'IRBI) pour suivre le dossier HRS4R ;
- M. Marc DEBONO (MCF en Sciences du langage) pour travailler sur le CUEFEE, en lien avec l'Institut de Touraine.

7) Information sur la première réunion du groupe de travail sur les statuts

Mme Colombine MADELAINE présente les résultats de ce premier groupe de travail et fait la présentation des membres qui étaient présents à la première réunion.

Elle remercie les personnes présentes au regard de la qualité des échanges.

Une discussion sur le bien-fondé de la déconnexion de la Présidence du CAC de la Présidence de l'université a tout d'abord été engagée. Il a en outre été fait état des échanges ayant eu lieu en amont de la réunion du groupe de travail avec le président du CAC de Rennes 2.

Un rôle plus restreint du Président du CAC que celui de l'Université Rennes 2 est envisagé pour notre Université. Le Président du CAC jouerait pleinement son rôle pour le CAC restreint et pour réactiver le rôle du CAC en tant qu'organe de délibération et de propositions pour déterminer les orientations politiques de l'université. Il ne remplacera pas les VP CR et CFVU qui continueront à animer leur conseil respectif. Le Président du CAC fera également partie de l'équipe présidentielle. L'équipe présidentielle future pourra redessiner les contours des compétences du Président du CAC.

Ensuite, le groupe de travail a discuté des modalités exactes de désignation du Président du CAC. Un consensus s'est dessiné sur la nécessité d'éviter les blocages, tout en assurant la légitimité du Président du CAC. Les modalités suivantes ont été validées : le candidat devra être un Professeur des universités pour éviter d'avoir à désigner un Président adjoint pour présider les formations restreintes du CAC. Si le Président était MCF il ne pourrait en effet pas présider les CAC restreints statuant sur l'avancement de Professeurs. Le candidat devra en outre être membre du CAC pour plus de légitimité. Le candidat sera proposé par le Président de l'université, puis élu par le CAC à la majorité absolue de ses membres. Si au bout de deux tours, aucune majorité n'est trouvée, le Président devra proposer un nouveau candidat issu du CAC. Si, là encore, aucune majorité n'est trouvée, le candidat pourra être extérieur au CAC.

La prochaine réunion se déroulera en mars pour fixer le texte définitif et pour aborder d'autres sujets, notamment la présentation d'un rétroplanning.

Ces propositions seront également évoquées lors du CAC du 11 mars.

M. le Président indique qu'il a rencontré le nouveau Président de l'Université d'Orléans. Celui-ci n'était pas, au départ, favorable à cette déconnexion. Mais, après avoir pratiqué un tel fonctionnement, il estime que cela fonctionne très bien.

M. Emmanuel NERON indique que les situations à Rennes et Orléans sont assez similaires : les électeurs ont voté pour un binôme (CA / CAC), ce qui n'est pas notre cas.

Il demande si un calendrier de la réforme a été acté. Selon lui, cette réforme doit entrer en vigueur pour le prochain mandat.

M. le Président précise que, effectivement, un binôme de présidents n'a pas été élu lors des dernières élections universitaires. Toutefois, lors de la campagne électorale, le sujet a été expressément abordé. Pour ce qui est du calendrier, l'objectif est d'aboutir à une entrée en vigueur à compter de la prochaine rentrée universitaire.

Mme Colombine MADELAINE ajoute que le vote sur la modification des statuts pourrait intervenir au prochain CA d'avril.

Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU ajoute que ce sujet n'est pas une surprise puisqu'il a été expressément débattu durant la campagne et porté par les listes L'Université Ensemble et Autrement 2020.

3. AFFAIRES FINANCIERES

M. le Président informe qu'un courrier à Mme la ministre a été envoyé sur une demande de création de 30 postes. Une réponse a été apportée par Mme la Ministre. En plus, M. le député LABARONNE est intervenu en hémicycle avec des éléments de réponse de Mme la ministre. Les réponses ne répondaient pas à la question principale, à savoir la demande de création d'emplois. Elle a fait part de l'augmentation de la SCSP. Il ne s'agit donc pas d'une vraie réponse de la part de Mme la ministre.

Des échanges ont eu lieu avec des parlementaires d'Indre-et-Loire. Une nouvelle démarche plus précise sera menée sur la nécessité de création d'emplois essentiels pour porter de nouveaux projets.

3.1. Compte financier 2020 et exécution financière 2020

M. le Président introduit la présentation en précisant que beaucoup des indicateurs sont au vert : augmentation du fonds de roulement, une trésorerie en hausse. En revanche, les taux d'exécution budgétaire sont en chute importante, principalement en raison de l'épidémie de Covid-19. Il est donc nécessaire de voir si nous pouvons anticiper certaines dépenses d'investissement. Le risque est de voir une diminution des recettes en cas de taux d'exécution faible.

Mme Christine GEORGELIN indique que le compte financier se caractérise par un résultat excédentaire de 6,3 M€ (augmentation d'1,8 M€ par rapport à l'année précédente). Cela est dû au fait que les dépenses ont plus fortement diminué que les recettes.

La chute de l'activité dans certains domaines est importante (dans les postes missions, colloques, droits d'inscription des étudiants étrangers). Cette chute est venue compenser les augmentations de charges liées à la Covid-19 (EPI, matériel informatique).

Il convient d'être vigilant quant à la baisse du taux d'exécution.

Mme Nicole REGNIER présente le compte financier.

M. Emmanuel NERON tient à remercier les services financiers de l'université. Il considère qu'il s'agit d'un bilan financier positif au crédit de la précédente équipe présidentielle. Sur la question de la chute du taux d'exécution, il tient à rappeler que cela n'est pas lié à un défaut de volonté, mais uniquement à la conjoncture sanitaire.

Mme Juliette ROUSSEAU souhaite savoir s'il est possible d'avoir une distinction entre les doctorants et les BIATSS sur le tableau n° 11 qui retrace les moyens des UMR.

Mme Christine GEORGELIN répond que cela devrait être possible d'opérer cette distinction. Elle souhaite connaître la finalité de la distinction.

Mme Juliette ROUSSEAU précise qu'elle souhaite savoir si cette colonne qui concerne les BIATSS porte également sur les doctorants.

M. Philippe DAILLOUX indique qu'une réponse sera apportée prochainement.

Mme Christine GEORGELIN indique qu'au niveau des heures complémentaires, il y a eu une baisse de 0,05%. L'essentiel des enseignements s'est déroulé en distanciel, mais a été assuré par les titulaires et les vacataires.

M. Florent MALRIEU indique que de nombreuses formations sont inquiètes quant au taux de décrochage. Il y a de grosses inquiétudes sur l'état des troupes en septembre. On n'a effectivement pas dépensé plus, mais cela a eu des conséquences sur les collègues.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte financier 2020 et exécution financière 2020 par la délibération n° 2021-16.

3.2. Propositions de la commission des moyens du 26 février 2021

Mme Christine GEORGELIN évoque le remboursement des frais de mission. La précédente grille de tarifs de remboursement avait été adoptée par décision du CA pour la mandature précédente. Ces tarifs sont désormais caducs avec l'arrivée de la nouvelle mandature. Il a été proposé par la commission des moyens de reconduire les tarifs tels que proposés pour une année (1^{er} mars 2022) afin de prendre du temps pour faire un travail d'homogénéisation en vue d'une simplification de ces tarifs et d'une dématérialisation de la gestion. Il s'agira également de voir de quelle manière l'offre hôtelière sera impactée par la pandémie. Il y aura une meilleure visibilité sur les tarifs hôteliers en janvier 2022 pour adopter une grille de remboursement valable sur les trois dernières années de la mandature. Mme Christine GEORGELIN précise que, en 2019, un arrêté sur les tarifs de certaines « grandes villes » existait et que la mandature précédente avait choisi des tarifs supérieurs à ceux figurant dans l'arrêté. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur les tarifs de ces villes « exceptionnelles ».

M. Hovig TER MINASSIAN demande pourquoi les stagiaires de moins de deux mois n'ont pas de remboursement de frais de déplacement (pas de gratification obligatoire). Mme Christine GEORGELIN indique que cela répond à une mise en conformité avec la réglementation. Il serait également nécessaire de rediscuter les tarifs hôteliers comme proposé par Mme Christine

GEORGELIN puisque ceux-ci ont augmenté depuis quelques années, mais pas uniquement pour les grandes villes.

M. Philippe DAILLOUX indique qu'il s'agit effectivement d'un dispositif réglementaire avec des modifications faites par l'établissement lorsque le cadre le permet. Pour les stagiaires, il s'agissait bien d'une réglementation, mais il serait effectivement important de vérifier, dans le cadre d'un groupe de travail sur ce sujet, si un arrêté n'a pas été oublié.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 26 février 2021 par la délibération n° 2021-17.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Election d'un vice-président

M. le Président indique qu'il restait une vice-présidence non attribuée qui serait en charge de la formation tout au long de la vie et apprentissage. Il présente donc la candidature de M. Xavier TERRIEN. M. TERRIEN a une expérience dans le domaine de la formation puisqu'il a été co-créateur puis directeur du CFA interuniversitaire de la Région Centre-Val de Loire.

Le conseil d'administration approuve l'élection d'un vice-président chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage par la délibération n° 2021-18 (2 abstentions – 3 contre).

4.2. Désignation de représentants dans les commissions

M. Bertrand BILLAULT retire sa candidature au Conseil du service culturel afin de permettre à un étudiant de participer.

Il se retire également de la Commission des relations internationales afin de permettre à d'autres personnes de siéger.

Concernant la Commission d'aide sociale, il faudra faire un nouvel appel à candidatures dans toute l'université auprès des enseignants-chercheurs.

Il est noté qu'il manque deux candidats au CEC :

- E-C : Autrement 2020
- BIATSS : Alternative

Le conseil d'administration approuve la désignation des représentants dans les commissions par la délibération n° 2021-19.

4.3. Décision-cadre sur le vote électronique

Mme Corine AUGÉ-GOUILLOU précise que le vote électronique est proposé à titre exceptionnel, en raison de la situation sanitaire. Il est nécessaire de passer par un prestataire extérieur en raison de l'insuffisance des ressources matérielles et humaines internes.

M. Benoît WOLF propose de distinguer ce qui relève du contrôle technique interne (DAJ, DSI, DPO) et des opérations de vote (Comité électoral consultatif, bureau de vote) sur l'article 3 de la décision-cadre.

Il propose la formulation suivante :

Un comité technique interne à l'établissement est mis en place pour assurer le suivi technique. Ce comité est piloté par la Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine et se compose à minima d'un représentant de la Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine, du Délégué à la Protection des Données et du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information. Toute personne intéressée dans l'organisation du scrutin pourra être invitée aux séances du comité.

Le comité technique interne est complété par des représentants du Comité électoral consultatif et des délégués des listes des scrutins concernés pour les opérations de contrôle des opérations de vote organisées par le prestataire. Le comité technique interne présente deux fois ans un rapport sur les scrutins réalisés électroniquement permettant d'évaluer le système retenu auprès du comité électoral consultatif.

Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU propose tout simplement de supprimer la mention du « contrôle des opérations de vote » dans l'article 3, puisque cela n'appartient qu'au bureau électoral (article 7).

M. Benoît WOLF indique que le bureau de vote n'a pas un rôle uniquement le jour du vote, mais il participe tout au long du scrutin.

Mme Fabienne TOUPIN trouve étrange le placement du second alinéa sur l'article 2. On gagnerait en clarté en plaçant cet alinéa au début de l'article 2 pour indiquer que, par défaut, c'est le vote à l'urne qui est le principe et que le vote électronique est utilisé dans une circonstance particulière. Dans l'article 3, il faudrait modifier cette phrase : « Toute personne intéressée dans l'organisation » par « toute personne intéressée PAR l'organisation ».

De plus, la notion de « toute personne intéressée » est une formulation trop vague, il faudrait la remplacer par « tout personnel ou usager ».

Enfin, Mme Fabienne TOUPIN demande s'il est possible d'inclure dans le comité technique au moins un membre du Comité électoral consultatif pour garder une certaine pertinence.

M. Hovig TER MINASSIAN est d'accord pour affirmer au début de l'article 2 que le vote électronique ne s'applique qu'en cas de situation exceptionnelle.

Dans l'article 5, M. TER MINASSIAN ne comprend pas pourquoi les procurations ne sont pas possibles dans le cadre d'un vote électronique. Cela va contre le droit à la déconnexion.

Il s'interroge enfin sur la notion de « poste informatique individuel ». Est-ce que cela concerne uniquement le poste professionnel ou également un poste personnel ?

M. Thomas THUILLIER répond qu'il s'agit bien de tout poste personnel ou professionnel, mais qu'il est nécessaire de mettre un poste informatique sur place à disposition des personnes qui souhaiteraient être aidées. Pour ce qui est des procurations, il précise que l'article L. 719-1 du code de l'éducation exclut le recours aux procurations lorsque le vote électronique est mis en place. Il n'est donc pas possible de déroger aux dispositions de nature législative sur ce point.

M. Jérôme BARRERE rappelle que ces élections ont été prévues sur trois jours et que les procurations sont, de ce fait, moins nécessaires. De plus ce vote est possible via ordinateur, tablette

ou smartphone ce qui laisse un large moyen d'accès. Il rappelle également que l'université a déjà testé le vote électronique en 2018 pour le CNESER et que le même prestataire reste inchangé.

M. Philippe ROINGEARD précise que, en 2018, il a mis en place le vote électronique avec l'aide de la DAJP pour les doctorants (conseils des écoles doctorales). Cette initiative a été mise en place à cause d'un faible taux de participation. Le vote électronique a permis un taux de participation de 40 % (au lieu de 4 %). Il convient de ne pas perdre cela de vue.

Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU indique que les étudiants appréhendent le fait d'être éloigné de leur électorat puisqu'ils font leur campagne le jour du scrutin.

M. Benoît WOLF indique que le vote électronique concerne surtout les étudiants. Il n'est donc pas inquiet sur la mobilisation des étudiants sur ce scrutin.

M. Oscar BRETONNEAU souhaite intervenir sur l'exemple des doctorants qui, selon lui, n'implique pas nécessairement un taux de participation similaire pour tous les étudiants. En effet, les doctorants ne sont pas représentatifs de l'entièreté de la communauté étudiante. Il précise que les votes en présentiel permettent de faire de la sensibilisation sur le but du vote au cours du scrutin.

M. le Président ajoute que cette décision-cadre sera rediscutée en Comité technique le mardi 09 mars.

M. Jérôme BARRERE demande si, pour éviter une nouvelle réunion, un simple échange électronique avec les membres du comité électoral consultatif (CEC) pouvait suffire puisque tous les membres de ce comité font partie du CA et sont donc présents ce jour.

Mme Christine GEORGELIN répond que tout dépend de ce que proposera le comité technique lors de l'examen du texte. Elle souhaite que le CEC se réunisse tout de même après celui-ci, mais très rapidement.

4.4. Modifications des statuts du CESR

M. le Président présente les modifications, qui visent à préciser la composition du conseil de perfectionnement. Ces modifications ont été votées à l'unanimité au conseil du CESR.

M. Benoît WOLF s'interroge sur l'opportunité d'intégrer dans les statuts de l'UFR la composition du conseil de perfectionnement. Une telle insertion nécessiterait une modification des statuts à chaque changement de l'offre de formation.

M. Pascal CHAREILLE doute que, dans les autres composantes, les règles soient aussi strictes. Nulle part les règles ne sont aussi formalisées, « gravées dans le marbre ». Il risque d'y avoir des freins dans les autres composantes par rapport à ce niveau de précisions.

M. le Président indique, en réponse à M. WOLF, qu'il conviendrait de supprimer le nombre de membres pour éviter d'avoir à modifier systématiquement les statuts.

M. Benoist PIERRE précise qu'il s'agit de faire concorder ce conseil de perfectionnement avec les sept parcours existants.

Finalement, M. le Président propose de voter en l'état ces statuts.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts du CESR par la délibération n° 2021-20 (1 abstention).

5. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

5.1. GIS OPTIMA

M. le Président précise qu'il s'agit d'un groupement d'intérêt scientifique qui regroupe plusieurs universités autour du développement et de la valorisation d'outils en management à destination des collectivités locales. C'est l'unité Vallorem qui collabore au sien de ce GIS pour l'université de Tours. Ce texte a été étudié en Commission de la recherche.

Le conseil d'administration approuve la convention constitutive du GIS OPTIMA par la délibération n° 2021-21 (2 abstentions).

5.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 19 janvier 2021

Mme Emmanuelle HUVER présente le compte-rendu de la Commission de la recherche qui se réunissait pour la première fois depuis le changement de mandature. Beaucoup de points d'informations et de fonctionnement ont été évoqués lors de cette réunion. Le point qui a suscité le plus de discussion et qui sera rediscuté lors de la prochaine commission de la recherche concerne la mise en place d'un bureau pour la répartition des dossiers lorsqu'un rapporteur est désigné. Ce point doit être affiné pour être voté.

Après lecture des documents transmis, M. Bertrand BILLAULT demande s'il faut modifier la notion de « BIATSS » par celle de « BIATPSS ».

M. Philippe ROINGEARD demande si une réflexion au sein de la Commission de la recherche va être menée sur le PIA 4.

Mme Emmanuelle HUVER répond qu'une réflexion a été menée en interne la semaine dernière au sein de l'équipe présidentielle. Elle prévoit de faire un point d'information la semaine prochaine. Une réunion avec la Région est également prévue dans les prochains jours à ce sujet.

M. le Président ajoute qu'un document préparatoire présentant l'appel à projets « ExcellenceS » leur a été transmis. Cet appel à projets est très important pour l'université. Il y aura 3 vagues de soumission avec un calendrier très serré.

M. Philippe VENDRIX questionne Mme Emmanuelle HUVER sur le positionnement de l'université sur la convention entre la Région et le CNRS. Cette dernière indique que Mme Catherine

BEAUMONT est davantage en charge des questions liées au CNRS et qu'un échange doit avoir lieu à ce propos.

Mme Anne BESNIER précise que, s'agissant d'une convention Région/CNRS, l'université n'était pas dans la boucle. Le but de cette convention est d'élargir la recherche au niveau de l'Europe.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1 Propositions de la CFVU du 11 février 2021 - pédagogie

M. Florent MALRIEU présente les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), notamment les adaptations dues à la crise sanitaire avec la modification des calendriers pour les stages en master ainsi que l'aménagement pour les cursus à mobilité sortante. Il précise que le Ministère a autorisé à étendre l'année universitaire jusqu'au 31 décembre, notamment pour la tenue des stages pour certains cursus.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 11 février 2021 par la délibération n° 2021-22.

6.2 Propositions de la CFVU du 11 février 2021 - conventions

M. Florent MALRIEU précise que ce point concerne 4 conventions :

- convention avec l'université du Québec à Montréal relative à un double diplôme ;
- contrat de partenariat avec la société Job Glasses pour l'accès à leur plateforme de mise en relation avec des professionnels ;
- convention avec l'INSA Centre-Val de Loire relative aux modalités de fonctionnement du master en mécanique ;
- convention avec le CFA MIS'Apprentissage pour la mise en place d'une formation par apprentissage.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 11 février 2021 par la délibération n° 2021-23.

6.3 Projets proposés par la commission CVEC du 4 février 2021

Mme Marion AMALRIC présente les sept projets CVEC financés (un projet a été abandonné et 13 n'étaient pas éligibles à la CVEC). Au-dessus de 1500€ demandé, les projets étaient auditionnés. 87 885€ ont été distribués.

Mme Anne BESNIER indique que le projet « Ça s'anime au campus » est complémentaire du CRIJ.

M. Oscar BRETONNEAU, en tant qu'élu étudiant, salue le projet « Ça s'anime au campus » et son but, mais il précise que les étudiants s'inquiètent de l'utilisation intense des fonds CVEC puisqu'il s'agit de fonds pour et par les étudiants.

Sur le projet de lutte contre la précarité menstruelle, M. Benoit WOLF demande où en est la mise en place de distributeurs au CROUS et au SSU annoncée par Mme la Ministre. Mme Marion

AMALRIC a indiqué que plusieurs associations ont participé à un projet de mise en place de distributeurs, avant les annonces gouvernementales. En ce qui concerne les annonces ministérielles, il n'y a aucune nouvelle concrète ; suivant les mesures mises en place via financement gouvernemental, on pourra envisager la réduction du nombre de distributeurs financés sur fonds propres.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les projets proposés par la commission CVEC du 4 février 2021 par la délibération n° 2021-24.

6.4 Révision des statuts de la commission CVEC

Mme Marion AMALRIC annonce que la Présidence de l'université souhaite davantage orienter la commission d'appel à projets CVEC vers les questions de solidarité et d'écologie dans la vie de campus et des étudiants. Un groupe de travail a été mis en place pour réfléchir sur les statuts, ses membres et les critères affichés. La volonté serait de faire siéger la VP Relations internationales et la VP transition écologique. Enfin, pour garder un équilibre entre les voix des étudiants et celles des BIATSS et enseignants-chercheurs, il serait intéressant d'y intégrer des doctorants, des étudiants du secteur santé et un étudiant de Blois. Bien qu'il soit entendu que la CVEC finance des projets pour la vie de campus, il semble intéressant d'ouvrir cette commission à d'autres personnes ou à des membres extérieurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

6.5 Propositions de la commission FSDIE du 26 février 2021

Mme Marion AMALRIC présente les projets financés par le FSDIE (15 proposés et 1 annulés, 11 financés) pour 11 998 €. Certaines associations connaissent davantage le fonctionnement du FSDIE alors que d'autres demandent des financements ailleurs, par manque de connaissance. Afin de pallier ce problème, l'idée serait de créer un annuaire des associations.

Parmi les projets sollicitant souvent le FSDIE figurent les cérémonies de remise des diplômes.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission FSDIE du 26 février 2021 par la délibération n° 2021-25.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 2 avril 2021
Le Président,

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)